



Projet de délibération relative à l'exercice de la pêche du bar (*Dicentrarchus labrax*) dans les divisions CIEM VIII a, b, c, d ; VII d, e, h et IV c, hors Méditerranée pour l'année 2014

Synthèse de la consultation du public

Le projet de délibération relative à l'exercice de la pêche du bar (*Dicentrarchus labrax*) dans les divisions CIEM VIII a, b, c, d ; VII d, e, h, et IV c, hors Méditerranée pour l'année 2014 a fait l'objet, du vendredi 4 au jeudi 24 octobre 2013 compris, d'une consultation du public sur le site internet du CNP MEM (www.comite-peches.fr).

3 contributions ont été reçues, sans qu'un avis sur le projet de texte ne soit clairement émis.

Ces contributions ont porté sur les points suivants :

- Objectif de la délibération : la délibération cadre devrait tendre au respect des recommandations scientifiques, et contribuer à ce que les niveaux de prélèvements opérés sur ce stock diminuent
- Pêche pendant la période de reproduction : deux avis ont exprimé le souhait d'un arrêt de la pêche ciblée au moment de la reproduction du bar
- Taille minimale : une personne a souhaité un relèvement de la taille minimale à hauteur de 42 cm, à l'instar de ce qui a été fait pour la pêche plaisance.
- Limitations de captures : il a été souhaité que des mesures soient prises pour limiter les captures réalisées par les pêcheurs professionnels et plaisanciers